



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise sanitaire liée aux récentes attaques de scolytes

Question écrite n° 16194

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences importantes, sur le plan économique comme sanitaire, des épisodes de sécheresse sur la récolte de résineux dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Au-delà de 20°C, la température ambiante au sein des peuplements d'épicéas favorise la pullulation du scolyte, un parasite colonisant les arbres en consommant la partie vivante de l'écorce des arbres, entraînant la mort et le développement collatéral de divers champignons. Impactant la récolte de résineux, jusqu'à 30 % cette année, ce phénomène est amené à se reproduire de plus en plus souvent avec la multiplication des épisodes de sécheresse. Sans compter les mesures d'urgence permettant à la filière forêt-bois de faire face à l'indispensable abattage et transport des bois infectés, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de mieux anticiper et ainsi limiter les dégâts lors de prochains épisodes d'attaques de scolyte dues à la sécheresse.

Texte de la réponse

Face aux inquiétudes et sollicitations des interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a initié en novembre un état des lieux cartographique par télédétection des dégâts imputables aux attaques d'insectes de l'été et de l'automne 2018 dans ces deux régions. La première cartographie réalisée par le service régional de traitement d'image et de télédétection (Sertit) de l'Université de Strasbourg vient d'être fournie aux opérateurs forestiers publics et privés. Il s'agit de l'état des lieux sur la base des photos satellites prises fin septembre 2018 des surfaces rougies (manifestation du dépérissement consécutif aux attaques de scolytes). Une actualisation de cet état des lieux est prévue sur la base de photos satellites prises au cours du premier trimestre 2019 car les rougissements consécutifs aux attaques de la saison 2018 se sont poursuivis depuis fin septembre. La mise à disposition de ces cartographies poursuit un objectif à visée opérationnelle. Elle doit permettre aux forestiers de localiser les bois scolytés pour plus de réactivité et d'efficacité dans l'organisation des chantiers d'exploitation, anticiper la mise en place d'aires de stockage mutualisées et structurer la commercialisation. Un travail est en cours pour définir une méthode de suivi par télédétection de la progression des scolytes. Elle sera disponible à partir d'avril 2019. C'est sur la base de cette observation objective du développement des scolytes qu'il conviendra d'étudier les actions à entreprendre, en complément de celles déjà initiées par les interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16194

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 763

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2094